

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 10 janvier 2022
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 31 décembre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, au Centre Culturel Le Vingt-Sept – Boulevard d'Encamp - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	20	
Suppléants :	2	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	6	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : - **MAREUIL** : - **MONS** : Mme Anne-Marie DOMAIN, **ROUILLAC** : Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET

Suppléants en situation délibérante : Mme Anne-Marie DOMAIN, M. Laurent BATY

Excusés : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, Mme Claudine RODET, M. MESNARD, Mme Nicole LANFRANCHI, François-Xavier LABROUSSE, M. Wilfried FOURNIER

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 a été transmis par courriel le 16 décembre 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
22/11/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	AVENANT 2 - PEROT - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR UN MONTANT DE 2 199€ HT
28/12/2021	MARCHE PUBLIC	ASSURANCES	SIGNATURE CONTRATS - DOMMAGES AUX BIENS (SMACL ASSURANCES) - RESPONSABILITE CIVILE (CABINET PILLIOT) - FLOTTE AUTOMOBILE (SMACL ASSURANCES)

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Présentation de la nouvelle Lorgnette 2022

La charte graphique de la nouvelle Lorgnette est présentée aux élus. Les articles du prochain numéro sont énumérés. Le magazine sera distribué par les services de La Poste, à compter du 24 janvier prochain.

Bien que le contenu soit essentiellement rédigé par les services, en interne, il est possible de solliciter le recours aux correspondants de la presse locale pour la rédaction d'articles spécifiques. Ainsi, il est proposé aux élus de reconduire le tarif de 55€ par page rédigée, tarif voté en 2019.

2. Contrats d'assurances 2022-2024

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de la collectivité, les offres retenues (SMACL, Groupama et Pilliot) sont présentées aux élus.

3. Option « Appui au logiciel de gestion des marchés publics » - ATD 16

Après la présentation du logiciel MARCOWEB, outil de gestion informatique des marchés publics, les élus communautaires acceptent de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16 « Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics », à compter du 1^{er} février 2022.
Le coût annuel s'élève à environ 4 000€.

4. Convention de partenariat SAFER - Vigifoncier

Suite à l'intervention de la SAFER, à l'occasion d'une réunion des maires, le Conseil Communautaire décide d'adhérer au dispositif « Vigifoncier » afin de pouvoir bénéficier d'une veille foncière et autorise le Président à signer la convention cadre avec la SAFER.

Le coût annuel est d'environ 3 000€.

5. Renouvellement Bail de location – La Gachère

Le Conseil Communautaire accepte de prolonger d'un an la convention de location avec l'ADAPEI, soit jusqu'au 31 décembre 2022, et autorise le Président à signer cette prolongation et à engager les démarches avec le groupe pour préparer un nouveau contrat de location.

6. Avance de subvention aux associations sous convention d'objectifs avant le vote du budget

Afin de permettre le bon fonctionnement des associations en convention d'objectifs, le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention de 147 000€ à l'ALPR, correspondant à 70 % de la subvention 2021, et une subvention de 34 000€ à l'Office de Tourisme, correspondant à 34 % de la subvention de 2021. Ces dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget primitif 2022.

7. Plan de financement – Mobil'27

Après avoir rappelé la réussite du service de transport à la demande, l'assemblée délibérante autorise les dépôts de demande de subventions auprès du Département de la Charente au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, et une autre auprès de l'Assemblée des Développeurs des Solidarités.

8. Situation financière de la collectivité et enjeux 2022

Afin de préparer les orientations budgétaires 2022, un point est fait sur la situation financière de chaque budget.

9. Règlement intérieur de la collectivité

Après une rapide présentation des chapitres évoqués dans le projet de règlement intérieur, le Conseil Communautaire valide le projet de règlement intérieur de la collectivité et du temps de travail. Ce projet sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion.

10. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget principal

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 pour un montant de 530 500€, sur le budget principal, avant le vote du budget primitif de 2022.

11. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget eau potable

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 pour un montant de 40 000€, sur le budget principal, avant le vote du budget primitif de 2022.

12. Décision modificative – Budget principal

Des virements de crédits sont rendus nécessaires sur le budget Principal de la Communauté de communes du Rouillacais.

Le Conseil Communautaire approuve et valide les modifications budgétaires.

13. Mise en place des sacs transparents

La 2^{ème} lettre d'informations sur la mise en œuvre des sacs transparents sera distribuée par les services de La Poste à compter du 17 janvier. Les modalités et le calendrier des permanences sont rappelés aux élus.

A la demande de certains élus, une réunion sera prochainement programmée.

14. PLUi

Le calendrier des prochaines réunions est rappelé. Une réunion de validation des scénarios est programmée le mardi 18 janvier à 9h en présence des maires et des référents PLUi.

15. Mom' en familles

La nouvelle brochure du réseau parentalité est remise aux communes présentes. Elle sera distribuée aux parents, via les écoles.

VII. Représentations du Conseil communautaire

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 14 février 2022 à 18h00, à Rouillac, débat d'orientations budgétaires.

VIII. Questions et informations diverses

Le Président rappelle qu'il est nécessaire et urgent que chaque commune puisse identifier les jeunes en formation de médecine afin d'organiser une rencontre pour connaître leurs intentions futures.

A 19h30 le Président lève la séance.